

ces ports. J'ai découvert, en vérifiant cette liste, que les frais d'exploitation du port de South-Hampton (Ontario) pour les années 1959 et 1960 s'élèvent à \$4,812. D'après le rapport annuel, je constate que, pour l'année précédente, le revenu total de ce port a été d'environ \$7,800. J'ai vérifié les chiffres relatifs au port de Drumheller (Alberta) et constaté que les dépenses sont d'environ \$4,400 et le revenu total pour l'an dernier d'environ \$8,000, tandis que pour South-Hampton (Ontario) les dépenses ont été d'environ \$5,000 et le revenu total d'environ \$18,000.

C'est une question qui m'intéresse parce que j'entends dire que nous avons un certain nombre de ports, situés ou non sur la côte, qui sont absolument inutiles quant au volume de commerce qui s'y fait. Cette question m'est inspirée par l'évolution de la situation qui s'est produite au bureau des douanes de Fort-William, il y a environ un an,—et à laquelle je ne me suis nullement opposée,—mais il me semble que le ministre ou son sous-ministre devraient bien envisager la question de ces ports qui ont des recettes aussi faibles et des dépenses assez constantes. Il me semble que nous devrions certes avoir plus d'uniformité dans ce domaine.

Je conviens que je ne peux pas trop insister là-dessus en m'appuyant sur les données statistiques qui ont été déposées, mais prenons un endroit où les frais s'élèvent à \$5,000 et où le revenu d'une année excède à peine \$7,000; je me demande alors s'il n'y aurait pas lieu de transférer le service à un autre endroit.

Je ne voudrais pas reprendre mon siège sans avoir à parler des quelques occasions où j'ai eu à traiter avec le ministère par l'entremise du sous-ministre. J'ai entendu dire à son sujet qu'il est le doyen des vieux routiers d'Ottawa. J'ai toujours trouvé agréable de traiter avec lui.

La dernière question que je veux poser au ministre porte aussi sur des détails qu'il connaît peut-être. Je voudrais savoir combien de cas spéciaux, en vertu de l'article 38 de la loi sur les douanes, ont été déterminés par le ministre l'année dernière. Je voudrais savoir également la nature des denrées en cause et leur pays d'origine.

Je compte avoir d'autres observations à faire plus tard lorsque nous parlerons de la Division de l'impôt; j'en aurai aussi à faire à propos de la Société Radio-Canada.

Certains députés ont signalé que les agents de douane aux frontières ont toujours été justes et je me permets de dire que je m'en suis rendu compte personnellement.

J'aurais aussi quelques petites choses à demander au ministre. Nous cherchons à renouveler nos dispositions pour le ski à la tête

des Lacs et nous aimerions avoir la garantie que, l'hiver prochain, quand 3,000 skieurs nous arriveront en avion de Minneapolis, les fins de semaine, les ententes officieuses qui sont intervenues l'hiver dernier à notre requête seront maintenues et qu'il n'y aura pas d'inquiétudes à cet égard.

M. McMillan: Je tiens à féliciter le ministre de ce qu'il a présenté comme une économie faite dans son ministère. Je vois, en effet, que les dépenses ont diminué cette année, comme l'année dernière; tout ce que j'espère, c'est que le procédé se poursuivra dans les autres ministères, parce que, s'il en est ainsi, le ministre aura moins à percevoir dans ses propres services.

Le ministre a mentionné la circulation à la frontière internationale, et je puis dire qu'à Niagara-Falls et à Fort-Erié, localités que je connais fort bien, cette circulation sur les routes d'accès a été facilitée par l'initiative du ministère. Je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires détachés près de ces ponts, tant ceux des douanes que ceux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

J'ai entendu trois députés ici parler du *dumping*. Je voudrais demander au ministre combien de cas de *dumping* ses services ont examinés, combien d'enquêtes ont été faites aux États-Unis, et quelles dispositions ont été prises à l'égard du tarif des douanes.

Une question que je tiens à soulever a trait aux comptoirs canadiens où l'on peut acheter en franchise, et il me semble qu'on pourrait en parler maintenant, parce que ces comptoirs, ou plutôt les marchandises qu'ils vendent, ne sont frappés ni de droits de douane ni de taxe de vente. J'ai entendu, il y a quelque temps,—et je l'ai relevé, à plusieurs reprises, dans les journaux,—qu'un de ces comptoirs allait s'ouvrir près du bout canadien du pont Ivy Lea, un ou deux en Colombie-Britannique et, je crois, un à Niagara-Falls. J'ignore s'il doit y en avoir d'autres encore. Ces comptoirs vendront probablement des marchandises de luxe qui seraient ainsi introduites au Canada en franchise, sans taxe de vente et sans taxe d'accise. Ces marchandises comprendraient des articles comme des porte-monnaie de dame, des parfums, des sacs à main et autres produits de luxe. Je sais que l'association des détaillants est venue ici pour formuler des observations au premier ministre et, je crois, aussi à d'autres membres du cabinet, contre l'ouverture de ces comptoirs. A mon avis, là où les magasins de la localité en cause vendent des articles analogues, l'ouverture de ces comptoirs de vente pourrait bien faire du tort à leur commerce. Je voudrais bien connaître l'opinion du ministre là-dessus.